

ses qu'Inaros et Amyrtée. Mais Psamétik, ayant conspiré contre l'État, en reçut le salaire; il avait excité les Egyptiens à la révolte, il fut découvert, et, ayant été convaincu par Cambyses, ce prince le condamna à boire du sang de taureau, dont il mourut sur-le-champ¹. Telle fut sa fin malheureuse.

8. Violation du tombeau d'Amasis. — « Cambyses partit de Memphis pour se rendre à Saïs, à dessein d'exercer sur le corps d'Amasis la vengeance qu'il méritait. Aussitôt qu'il fut dans le palais de ce prince, il commanda de tirer son corps du tombeau, ensuite de le battre de verges, de lui arracher la barbe et les cheveux, de le piquer à coups d'aiguillon, de lui faire enfin mille outrages. Les exécuteurs se lassèrent bientôt de maltraiter un corps inerte dont ils ne pouvaient rien détacher, parce qu'il avait été embaumé. Alors Cambyses le fit brûler, sans aucun respect pour la religion. En effet, les Perses croient que le feu est un dieu, et il n'est permis, ni par leurs lois ni par celles des Égyptiens, de brûler les morts. Cela est défendu chez les Perses, parce qu'un dieu ne doit pas, selon eux, se nourrir du cadavre d'un homme : cette défense subsiste aussi chez les Égyptiens, parce qu'ils sont persuadés que le feu est un animal féroce qui dévore tout ce qu'il peut saisir, et qui, après s'en être rassasié, meurt lui-même avec ce qu'il a consumé. Or leurs lois ne permettent pas d'abandonner aux bêtes les corps morts, et c'est pour cette raison qu'ils les embaument, de crainte qu'en les mettant en terre, ils ne soient mangés des vers. Ainsi Cambyses fit en cette occasion une chose également condamnée par les lois de l'un et l'autre peuple.

« Au reste, s'il faut en croire les Égyptiens, ce ne fut pas le corps d'Amasis qu'on traita d'une manière si indigne, mais celui de quelque autre Égyptien de même

1. Le sang de taureau n'est pas un poison, à moins que ce ne soit du sang corrompu : tout autre sang putréfié aurait les mêmes propriétés vénéneuses. A Athènes, c'était un des poisons dont on se servait pour les condamnés à mort.